

LES CONGRÈS OUVRIERS

CONGRÈS RÉGIONAL DE PARIS - 1880

(*Congrès ouvrier socialiste révolutionnaire de la région du Centre*)

Les chambres syndicales modérées se promirent, après les violences du Congrès de Marseille, de ne plus se laisser englober dans l'organiisation des groupes politiques. Ceux-ci, de leur côté, pour se donner une apparence régulière, s'intitulèrent *Cercles d'études sociales*.

Ils se préparèrent au Congrès du Havre, par l'organisation du Congrès régional de Paris. Les Chambres syndicales modérées, qui savaient pouvoir compter sur la commission d'organisation du Havre, avaient donné rendez-vous dans cette ville à leurs adversaires dans l'espoir de se débarrasser de leur société compromettante.

Le 18 juillet 1880, les révolutionnaires se réunissaient à la salle de l'Alhambra (23, Faubourg-du-Temple). Les groupes représentés étaient les suivants:

Chambre syndicale des ouvriers papetiers et régleurs - Groupe l'Egaïfé (Bazin, Fourmière, Massard) - Fédération des ouvriers menuisiers de la Seine - Association des travailleurs de Belleville - Syndicat des ouvriers du bronze - Cercle d'études sociales du XVème - Alliance des groupes socialistes révolutionnaires - Union des femmes (citoyennes Rouzade, Eugénie Pierre, Tynaïre) - Cercle révolutionnaire des Vè et XIIIè arrondissements (Anarchistes: Jean Grave, Figeac, Saigné) - Union syndicale des ouvriers tailleurs de Paris - Caisse de chômage et de retraites des coupeurs et brocheurs en chaussures de Paris - Union syndicale des travailleurs de la Seine (Deynand, Fauché, Corsin) - Groupe d'études sociales des Enfants Rouges - Groupe d'études sociales des Archives (XIIIè arrondissement: Emmuel Gély) - Syndicat des instituteurs et institutrices libres (Desmoulins) - Chambre syndicale des ouvriers modeleurs-mécaniciens - Groupe d'études sociales du XIIè arrondissement (quartier Picpus) - Groupe d'études sociales du XIIè arrondissement (quartier des Quinze-Vingts) - Chambre syndicale du cartonage - Chambre syndicale de la bijouterie - Groupe d'études sociales du XVIIIè arrondissement - Le Prolétaire (Paulard, Deconvenance, Aveline) - Orgues et pianos. — Industrie locale (Normandin) - Chambre syndicale des cordonniers (Limouzin) - Le Droit des femmes (citoyenne Kéva). - Chambre syndicale des ferblantiers (Corsin) - Société des ouvriers ferblantiers réunis - Union des ouvriers mécaniciens du département de la Seine (Renou) - Le Havre (douze sociétés: Drouet, ouvrier voilier) - Portefeuellistes - L'union collective du bâtiment.

L'anarchie fit son apparition dans ce Congrès.

MM. Jean Grave, Lemale, Jeallot en sont les leaders. Ils demandent d'abord que la parole soit accordée aux groupes et non aux délégués. Cette proposition est repoussée et l'assemblée décide que cette proposition sera signée non par les délégués qui en sont les promoteurs, mais par les groupes qu'ils représentent.

Trinquet, Louise Michel et Nourrit sont acclamés présidents d'honneur. La présidence effective est donnée à M. Paulard, «*pour le venger des insinuations de la presse bourgeoise*».

La première question à traiter est celle de l'attitude du parti ouvrier dans la lutte électorale.

M. Lemale pose une série de questions, auxquelles il répond lui-même par la négative: «*Accepte-t-on le Parlement? Non. « Accepte-t-on la représentation ouvrière? Non. « Accepte-t-on la représentation municipale? Non. «Quelle conduite alors tenir dans les élections, si l'on n'accepte pas le vote sur un nom? l'abstention, tout en se servant de la période électorale pour faire de l'agitation». « Quand on se*

battait à Paris en 1871, s'écrie à son tour Jean Grave, que faisait Louis Blanc? Il disait: « Quand les juges parlent, chacun doit se taire!» Le misérable, ce qu'il appelait des juges, c'étaient les mitrailleuses de la caserne Lobou»

Si les assemblées électorales sont nécessaires à la propagande, il n'est pas défendu d'aller dans les réunions électorales.

Mais en demandant à l'Etat d'intervenir pour fixer le salaire de l'ouvrier, n'est-ce pas reconnaître à l'Etat le droit d'exister?

Avec le suffrage, vous n'aurez que des moutons de Panurge, des hommes qui ne penseront que par leur député, et ils se mettront à la queue des premiers phraseurs venus; et votre révolution sera à recommencer, car vous aurez à compter avec tous les ambitieux.

Nous savons que nous ne serons qu'une minorité pour faire la révolution. Eh bien ! c'est cette minorité qu'il faut rendre consciente et non pas dévoyée.

Il vaut mieux avoir cinq mille individus qui sauront bien ce qu'ils veulent, prêts à toute éventualité, que cent mille inconscients, toujours prêts à se mettre à la remorque de quelqu'un.

Et ne comptez pas sur la propagande faite par l'Officiel. Ni le paysan, ni l'ouvrier ne lit l'Officiel.

La propagande qu'il faut faire parmi le peuple, c'est de lui démontrer que, dans une révolution, au lieu d'aller bêtement à l'Hôtel de Ville y proclamer un gouvernement, il faut y aller, pour fusiller celui qui tenterait de s'y établir».

Devant cette attitude nettement révolutionnaire du Congrès de Paris, le délégué du Havre, M. Drouet, monte à la tribune pour lire une protestation et se retirer de l'assemblée.

Une motion de blâme contre le délégué Drouet fut présentée par M. Paulard et adoptée. Les journaux «bourgeois» s'emparèrent de l'incident et attaquèrent les violences du Congrès. Drouet répondit aux journaux qu'il était collectiviste, mais partisan de révolution pacifique.

La question de la propriété amène encore à la tribune Jean Grave:

« Le pécule amassé par le travailleur qui, sur son alimentation journalière, rogne une somme de son bien-être, pour se constituer un capital qui le mette un jour à l'abri du besoin, est-il une propriété personnelle, individuelle et légitime, demanda le compagnon anarchiste? Nous le nions, parce que nous constatons que celui qui économise sur la consommation diminue d'autant le besoin de la production sociale et augmente ainsi les désastreux effets de la concurrence, en créant ainsi inconsciemment une source de misère».

M. Deynaud indique l'absurdité de notre répartition des richesses par ce seul fait:

«Si aujourd'hui un de nous produit un objet quelconque et qu'il le porte dans un grand magasin, au coin du quai, ou partout ailleurs, et qu'il veuille le racheter deux heures après, il le paiera 30% plus cher qu'il ne l'a vendu.

Toute la propriété doit être mise aux enchères: ce qui doit rapporter à la masse une rente de 20 milliards auxquels il faudrait ajouter la valeur du capital produit par les générations passées et ce qui resterait à la collectivité par la mort quotidienne des citoyens, dont la société est l'héritière naturelle, et l'on trouverait ainsi une rente de plus de 800 francs pour chaque citoyen».

Ce débat est clos par le vote de la proposition suivante:

De la propriété:

Considérant qu'il n'y a d'émancipation possible pour les travailleurs que dans la possession de l'instrument et de la matière de leur travail;

Considérant que cette possession des moyens de production ne saurait être individuelle pour deux raisons:

1- Parce qu'elle est incompatible avec les progrès et l'état actuel même de la technique industrielle et agricole (division du travail, machinisme, vapeur, etc.);

2- Parce que, ne fût-elle pas anti-économique, elle ne tarderait pas à donner lieu à toutes les inégalités sociales d'aujourd'hui, à moins d'une répartition nouvelle - impossible - à chaque mouvement de la population;

Considérant que cette possession ne saurait être davantage corporative ou communale, sans entraîner tous les inconvénients de la propriété capitaliste d'aujourd'hui, c'est-à-dire l'inégalité des moyens d'action entre les travailleurs, l'anarchie dans la production, la concurrence homicide entre les groupes producteurs,

etc.;

Considérant enfin que la possession collective ou sociale des moyens de production répond seule à la fois aux nécessités économiques et aux conditions de justice et d'égalité qui doit remplir la société nouvelle; le Congrès régional du Centre déclare: Que tous les instruments et toute la matière du travail doivent être repris par la collectivité et rester entre ses mains propriété indivise et inaliénable.

La réalisation de ces résolutions devra être poursuivie par tous les moyens possibles.

La question de *La femme* est l'objet de quelques déclarations de M. Fournière qui méritent d'être reproduites:

« La femme, a dit Proudhon, sera ménagère ou courtisane ». Cela est faux! La femme qui ne se contente pas de l'homme auquel la loi l'a livrée, n'est pas une courtisane. On l'a obligée à conclure un marché avec un inconnu, qui le trompe. Quel homme de sens pourrait la blâmer? »

La question de *L'instruction* est longuement traitée dans la dernière séance (le 24 juillet).

Mme Tinayre promet, au nom de l'Union des femmes, le concours de la femme à la cause révolutionnaire.

« Si les prolétaires sont une fois de plus vaincus, leurs compagnes sauront mourir avec eux sur les barricades. Mais il s'agit d'abord de dissiper les ténèbres de l'obscurantisme et de ne pas remplacer la religion catholique par la religion d'Etat. Saint Jules Simon et Sainte Juliette Lamber ne doivent pas remplacer Saint Ignace et Sainte Marie Alacoque ».

Le délégué de l'*Alliance des groupes révolutionnaires socialistes* croit qu'il n'est pas possible, non seulement de réaliser, mais encore de concevoir, un système d'éducation conforme à la science et à la justice, en dehors d'un changement profond de toute l'organisation sociale actuelle.

S'organiser pour détruire par la force l'ordre on plutôt le désordre existant, voilà la question urgente, la question qui s'impose, voilà la question vraiment actuelle.

Il est plus nécessaire aujourd'hui de se préparer pour la révolution, que d'apprendre les principes de la cosmographie et de la règle de trois.

M. Desmoulins de la *Société des instituteurs libres*, a trouvé le moyen de réaliser le programme de l'éducation intégrale, en transportant à l'instruction publique les 56 millions du budget des cultes.

M. Deynaud approuve l'idée de mettre l'instruction gratuite à tous les degrés, mais il y a des connaissances qui ne peuvent s'acquérir avant 13, 14 et 15 ans. Quel est l'ouvrier qui peut nourrir ses enfants jusqu'à cet âge-là?

« Le citoyen Desmoulins, disent-ils, propose d'ajouter aux quarante-quatre millions de l'instruction publique les cinquante-six millions des Cultes. Mais il y a neuf millions d'enfants au-dessous de treize ans qu'il faudra instruire, et ce n'est pas cent millions qu'il faut, mais trois ou quatre milliards. Voilà pourquoi nous sommes collectivistes. Quand nous nous trouvons en face d'un revenu total de vingt milliards, il nous est facile de distraire quatre milliards pour l'éducation de nos enfants.

Avec ce système l'histoire ne sera plus faussée et les enfants apprendront que Mazarin et Richelieu ne valaient pas mieux que Moyaux et Troppman ».

A la fin de ce Congrès, le programme du parti ouvrier fut adopté. Préparé par Karl Marx, Fr. Engels, Jules Guesde, Lafargue et Lombard, il mérite d'être donné *in extenso*, car des discussions ne vont pas tarder à s'élever à son sujet entre les chefs du parti socialiste:

PROGRAMME MINIMUM

ATTITUDE DES PROLÉTARIATS DANS LA LUTTE ÉLECTORALE:

Le Congrès régional du Centre:

Considérant que la privation des libertés politiques est un obstacle à l'instruction sociale du peuple et à l'émancipation économique du prolétariat;

Considérant que le prolétariat est résolu à se servir de tous les moyens pour obtenir son affranchissement et qu'il doit profiter des libertés déjà acquises au prix du sang des trois dernières révolutions;

Considérant en outre que l'action politique est utile comme moyen d'agitation et que l'arène électorale est un terrain de lutte qui ne saurait être déserté;

Ratifie les décisions prises antérieurement sur cette question par les Congrès socialistes internationaux ou nationaux;

Et déclare:

1- L'émancipation sociale des travailleurs est inséparable de leur émancipation politique.

2- L'abstention politique serait funeste par ses conséquences.

3- L'intervention politique devra se manifester par des candidatures déclassées, sans alliance aucune avec les fractions des vieux partis politiques existants, à toutes les fonctions électives.

4- Tout en se servant des moyens légaux le prolétariat ne pourra arriver à son émancipation par la voie pacifique, et la Révolution sociale par la force reste la seule solution définitive possible.

5- L'intervention politique sera subordonnée au mouvement socialiste et ne lui servira que de moyen.

6- Tout en se mêlant aux luttes des différentes fractions de la bourgeoisie pour les combattre indistinctement, le prolétariat poursuivra son organisation distincte, qui n'est que la forme préparatoire de la Société de l'Avenir.

Le Congrès régional du Centre,

Considérant que, si la Révolution est le seul moyen d'émancipation de la classe ouvrière, cette Révolution n'est possible qu'avec et par une classe ouvrière organisée;

Considérant que le premier acte de cette organisation est nécessairement la séparation de la classe ouvrière d'avec les partis politiques bourgeois, et que cette séparation doit se faire sur le terrain électoral à l'aide du même bulletin de vote qui a créé politiquement la confusion des classes;

Considérant enfin que les pires ennemis de la Révolution sont ceux qui, en parlant à tort et à travers, refusent de prendre aucun des moyens qui la rendent possible.

Déclare :

Qu'il accepte le programme électoral publié par les journaux le Citoyen, la Revue Socialiste, le Prolétaire, l'Égalité et la Fédération, avec les quelques modifications suivantes:

Considérant :

Que l'émancipation de la classe productive est celle de tous les êtres humains sans distinction de sexe, ni de race;

Que les producteurs ne sauraient être libres qu'autant qu'ils seront en possession des moyens de production;

Qu'il n'y a que deux formes sous lesquelles ces moyens de production peuvent leur appartenir:

1- La forme individuelle qui n'a jamais existé à l'état de fait général et qui est éliminée de plus en plus par le progrès industriel;

2- La forme collective, dont les éléments matériels et intellectuels sont constitués par le développement même de la Société capitaliste.

Considérant,

Que cette appropriation collective ne peut sortir que de l'action révolutionnaire de la classe productive - ou prolétariat organisée en parti politique distinct;

Qu'une pareille organisation doit être poursuivie par tous les moyens dont dispose le prolétariat, y compris le suffrage universel, transformé ainsi l'instrument de duperie qu'il a été jusqu'ici en instrument d'émancipation;

Les travailleurs socialistes français, en donnant pour but à leurs efforts, dans l'ordre économique le retour la collectivité de tous les moyens de production, ont décidé comme moyen d'organisation et de lutte d'entrer dans les élections avec le programme minimum suivant .

Programme politique:

1- Abolition de toutes les lois sur la presse, les réunions et les associations et surtout de la loi contre l'Association internationale des travailleurs. Suppression du livret, cette mise en carte de la classe ouvrière, et de tous les articles du Code établissant l'infériorité de l'ouvrier vis-à-vis du patron;

2- Suppression du budget des Cultes et retour à la nation «des biens dits de main-morte, meubles et immeubles, appartenant aux corporations religieuses» (Décret de la Commune du 2 avril 1871), y compris toutes les annexes industrielles et commerciales de ces corporations;

- 3- Armement général du peuple;
- 4- La commune maîtresse de son administration et de sa police, et toutes les fonctions publiques rétribuées.

Programme économique:

1- Repos d'un jour par semaine ou interdiction légale pour les employeurs de faire travailler plus de six jours sur sept. Réduction légale de la journée de travail à huit heures pour les adultes. Interdiction du travail des enfants, dans les ateliers privés, au-dessous de quatorze ans; et, de quatorze ans à dix-huit ans, réduction de la journée de travail à six heures. Surveillance des apprentis par les coopératives ouvrières;

2- Minimum légal des salaires déterminés, chaque année, d'après le prix local des denrées;

3- Egalité de salaire pour les travailleurs des deux sexes;

4- Instruction scientifique, professionnelle et intégrale de tous les enfants mis pour leur entretien à la charge de la société, représentée par l'Etat et par les communes;

5- Mise à la charge de la société des vieillards et des invalides du travail;

6- Suppression de toute immixtion des employeurs dans l'administration des caisses ouvrières de prévoyance, etc...restituées à la gestion exclusive des ouvriers;

7- Responsabilité des patrons en matière d'accidents, garantie par un cautionnement versé par l'employeur, et proportionné au nombre des ouvriers employés et aux dangers que présente l'industrie;

8- Intervention des ouvriers dans les règlements spéciaux des divers ateliers; suppression du droit usurpé par les patrons de frapper d'une pénalité quelconque leurs ouvriers sous forme d'amendes ou de retenues dans les salaires (décret de la Commune du 27 avril 1871);

9- Révision de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique: banques, chemins de fer, mines, etc..., et l'exploitation de tous les ateliers de l'Etat confié aux ouvriers qui y travaillent.

10- Abolition de tous les impôts indirects et transformation de tous les impôts directs en un impôt progressif sur les revenus dépassant 3.000 francs. Suppression de l'héritage en ligne collatérale et de tout héritage en ligne directe dépassant 20.000 francs;

11°- Cessation absolue de l'aliénation des propriétés foncières par les communes ou l'Etat;

12°- Affectation par les municipalités des fonds disponibles à la construction, dans tous les terrains appartenant aux communes, de bâtiments de natures diverses, tels que maisons d'habitation, bazars de dépôt, pour les louer sans bénéfice aux habitants.

Léon de SEILHAC

"Les Congrès Ouvriers en France (1876-1897)"

Bibliothèque du Musée Social

Editeurs: Armand COLIN et compagnie

- 1899 -

Extrait constitué des pages 50 à 61
